

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 5 février 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260211-39 : EJ_ALSH_LANCEMENT APPEL A PROJET "SOUTIEN A LA PARENTALITE"

Considérant que la communauté de communes est compétente pour l'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant le bureau décisionnel de Pré-Bocage Intercom, en date du 26 septembre 2023 sur la validation du renouvellement de la Convention Territoriale Globale et de son plan d'actions pluriannuelles.

Considérant la commission enfance jeunesse du 13 janvier 2026 et du bureau communautaire du 20 janvier 2026 sur les perspectives des actions parentalités sur le territoire.

Contexte :

Lors du renouvellement de la convention territoriale globale, le diagnostic de territoire et les groupes de travail ont mis en évidence qu'au regard du nombre de familles présentes sur l'ensemble du territoire intercommunal et des enjeux en termes de parentalité, les actions à destination des parents restent faibles. Face à ce constat, les élus de Pré-Bocage Intercom ont validé le développement d'actions parentalité à l'échelle intercommunale (Décision 20230926-3).

Un bilan des actions parentalité 2025 (notamment des actions « Pauses des familles » de Caumont sur Aure, Les Monts d'Aunay et de Val d'Arry) a été réalisé lors du réseau parentalité du 04 décembre 2025 regroupant l'ensemble des organisateurs de ces actions.

L'analyse des actions parentalité du territoire par les membres du réseau a fait ressortir un besoin pour les associations : étudier la mise en place d'un appel à projets parentalité, permettant un co-financement par Pré-Bocage Intercom des appels à projet institutionnels (Fonds national Parentalité (FNP) de la CAF, Grandir en milieu rural (GMR) de la MSA Côtes Normande).

En effet, ces dispositifs nécessitent obligatoirement un co-financement minimal de 20% difficile à supporter sur les fonds propres des associations. Un appel à projet de PBI permettrait ce co-financement.

A travers cet appel à projet, PBI souhaite soutenir et renforcer le soutien à la parentalité sur le territoire. Une enveloppe de 5 000 € est fléchée sur cet Appel à Projets.

La somme maximale versée à une association sera de 1 000 € représentant, au maximum, 80% du budget de l'action.

Critères de jugements des projets :

- Projet encourageant des actions mobiles ou itinérantes dans les zones peu couvertes
- Démontrer des partenariats locaux ou une collaboration avec d'autres acteurs du territoire
- Présenter une expérience ou une capacité à conduire des projets d'accompagnement à la parentalité
- Pertinence et adéquation du projet avec les priorités intercommunales
- Faisabilité technique et logistique (capacités, moyens, méthodologie)
- Impact prévisible pour les parents et le territoire (réponse aux besoins identifiés)

Le planning de mise en œuvre de cet appel à projet :

- Définition du Cahier des Charges : Commission Enfance Jeunesse du 13 janvier 2026
- Validation du Cahier des Charges : Bureau du 20 janvier 2026
- Dépôt des dossiers : au plus tard le 18 avril 2026
- Sélections des projets retenus : Commission enfance jeunesse de mai 2026
- Validation des projets : Conseil communautaire de juin 2026

La proposition de cahier des charges de cet appel à projet est disponible dans l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le lancement de l'appel à projet « Soutien à la parentalité »
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260211-20260211-39_DEL-DE
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

REGLEMENTS DE L'APPEL A PROJETS

« SOUTIEN A LA PARENTALITE »

EDITION 2026

A DESTINATION DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Dans le cadre des compétences confiées à la communauté de communes du Pré-Bocage en faveur d'une politique d'action sociale d'intérêt communautaire, Pré-Bocage Intercom (PBI) lance pour la première année un appel à projets « Soutien à la Parentalité ».

Ainsi, la communauté de communes souhaite faciliter l'émergence de projets en direction des parents et de leurs enfants.

Contexte et enjeux

Conformément à la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, les deux anciennes communautés de communes Aunay-Caumont Intercom et Villers-Bocage Intercom ont fusionné au 1er janvier 2017 pour créer Pré-Bocage Intercom (PBI). Historiquement, les deux communautés de communes travaillaient déjà ensemble au travers du syndicat mixte du Pré-Bocage pour l'urbanisme et la gestion des déchets. Ce dernier a été intégré à la nouvelle communauté de communes.

Pré-Bocage Intercom bénéficie d'un positionnement stratégique au sein du département du Calvados, à la jonction de plusieurs aires urbaines : Caen, Vire, Saint-Lô et Bayeux. Cet EPCI est composé 24 984 habitants répartis sur les 27 communes. Pour autant, les trois pôles labellisées « Petites Villes de Demain » concentrent 40,8 % des habitants : Les Monts d'Aunay, Villers-Bocage et Caumont-sur-Aure. Les trois communes PVD et Val d'Arry concentrent à eux 4 presque 12 671 habitants selon les données INSEE 2022, soit 50,7 %). Son territoire s'étend sur 417 km², ce qui représente 7,5 % de la superficie du Calvados.

Dans le cadre de la Convention de Territoire Globale signée avec la Caf du Calvados, le diagnostic de territoire a révélé :

- un taux de natalité supérieur à la moyenne départementale (11,6% contre 9,7%)
- le nombre d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans s'élève à 5 031 avec une répartition homogène entre les tranches d'âges. PBI fait partie des Epci où le nombre de jeunes de moins de 15 ans est le plus élevé.
- une disparité des revenus médians entre l'est et l'ouest et un revenu médian inférieur à la moyenne départementale (22 270 € pour PBI contre 22 840 € pour le Calvados en 2021)
- une augmentation de 10,7% des familles monoparentales entre 2014 et 2020

- une disparité des actions parentalité sur le territoire avec une concentration sur la commune de Caumont-sur-Aure
- une problématique de mobilité pouvant être un frein pour atteindre les familles

Quels projets concernés ?

Cet appel à projets a pour but de permettre aux associations du territoire de Pré-Bocage Intercom de bénéficier d'un budget complémentaire pour financer un projet parentalité visant à renforcer le soutien à la parentalité, favoriser l'échange entre parents, prévenir l'isolement familial qui s'inscrit dans la convention territoriale globale menée par PBI.

Les objectifs généraux de cet appel à projet sont :

- Affirmer l'engagement de PBI dans l'accompagnement des parents et futurs parents ;
- Faciliter le développement des actions de parentalité sur le territoire ;
- Valoriser les démarches participatives.

Les associations proposeront des projets en directions des parents et leurs enfants (0 à 17 ans) et devront s'appuyer sur des partenariats locaux.

Les associations retenues s'engagent à faire apparaître le logo PBI sur tous les supports de communication, dans le respect de la charte graphique de PBI.

Qui peut déposer un dossier ?

- Être une association loi 1901 implantée dans la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures (CERFA 12156-06) devront être envoyés sous forme électronique ou déposés sous forme papier en deux exemplaires impérativement avant la clôture de dépôt le :

Mercredi 15/05/2026 à 12h00

Pour le format numérique à : resp.ej@pbi14.fr

Pour le format papier à :

Pré-Bocage Intercom
Service Enfance-Jeunesse
31 rue de Vire – Aunay-sur-Odon
14260 LES MONTS D'AUNAY

Tout dossier incomplet ou parvenir hors délai ne sera pas instruit.

Comment sont sélectionnés les projets ?

- 1) Pré-sélection sur dossier
- 2) Si besoin : audition

L'instruction des dossiers sera effectuée par le Service Enfance Jeunesse de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

Après cette phase d'instruction, un comité technique composé de membres de la commission de PBI en charge de l'enfance jeunesse procédera à l'évaluation et à la sélection des projets. Pour éviter tout conflit d'intérêt, les membres de la commission ayant un lien avec une ou des associations ne pourront évaluer le/les projets de ces dernières et ne pourront pas participer au vote.

La date prévisionnelle de sélection est fixée au xx juin 2026.

Les projets retenus seront alors proposés au vote des élus de Pré-Bocage Intercom lors du Conseil Communautaire. La date prévisionnelle du Conseil Communautaire est fixée au xx xx 2026.

Critères de sélection :

1) Critères d'éligibilité des projets retenus :

- ✓ Dépôt de la candidature avant la date limite de clôture
- ✓ Année de mise en œuvre respectée – L'action doit se dérouler sur l'année 2026
- ✓ Association à but non lucratif sur le territoire de PBI
- ✓ Projet répondant aux critères ci-dessous
 - Public cible : parents ou parents et leurs enfants
 - Action menée sur le territoire de PBI
 - Action coconstruite avec les acteurs locaux et les familles
- ✓ Présentation d'un budget prévisionnel équilibré de l'action avec plusieurs sources de financement

2) Critères de jugements des projets :

- ✓ Projet encourageant des actions mobiles ou itinérantes dans les zones peu couvertes
- ✓ Démontrer des partenariats locaux ou une collaboration avec d'autres acteurs du territoire
- ✓ Présenter une expérience ou une capacité à conduire des projets d'animation ou d'accompagnement familial
- ✓ Pertinence et adéquation du projet avec les priorités intercommunales
- ✓ Caractère innovant ou complémentaire avec les services existants
- ✓ Faisabilité technique et logistique (capacités, moyens, méthodologie)
- ✓ Impact prévisible pour les parents et le territoire (réponse aux besoins identifiés)

Pièces justificatives	Détails
Présentation de l'association	Statuts, références, équipe
Description du projet	Objectifs visés, cohérence avec les enjeux territoriaux. Actions détaillées (contenu, durée, lieux, calendrier, format — itinérant ou fixe). Méthodologie : co-construction, participation des usagers, animation, outils prévus.
Moyens mobilisés	Ressources humaines, techniques, logistiques. Partenariats envisagés.
Plan de financement	Budget prévisionnel Montant sollicité et cofinancement éventuels
Suivi et évaluation	Indicateurs de résultats (quantitativement et qualitativement) Modalités prévues pour rendre compte (rapports, recueils de témoignages...)
Documents annexes	Bilans éventuels d'actions passées, attestations d'assurance, RIB, justificatifs statutaires

Modalités financières

L'aide de la communauté de communes de PBI est de **5 000€ maximum** pour l'ensemble des projets.

Plafond par projet : à la hauteur de 80% du projet global pour un maximum de 1 000 € pour une association.

Seuls les projets ayant plusieurs sources de financement seront recevables.

Aucun double financement ne sera accepté.

A qui s'adresser si vous avez des questions ?

Au service Enfance-Jeunesse de PBI. Par mail resp.ej@pbi14.fr ou par téléphone (02.31.77.57.48 – choix 2).